
**ÉTUDE ÉCONOMIQUE
SUR LES RÉSULTATS D'EXPLOITATION
DES CRABIERS DE LA ZONE 13
1998-2000**

RÉGION DU QUÉBEC



**Pêches et Océans Canada
Mars 2002**

PUBLIÉ PAR :

**Direction des politiques et de l'économie
Ministère des Pêches et des Océans
Québec QC
G1K 7Y7**

© Sa Majesté la Reine du Chef du Canada, 2002

**Numéro de catalogue Fs 66-5/159F
ISSN 0847-1185**

Rapport de l'analyse économique n° 159

This publication is also available in English

SOMMAIRE

Une amélioration de la situation financière globale de la flotte des crabiers de la zone 13 est observée en 2000. L'augmentation notable des revenus bruts de pêche est principalement attribuable à l'augmentation du prix du crabe des neiges en 2000. Par contre, les coûts de main-d'œuvre ont augmenté ainsi que les remboursements d'emprunt. Enfin, le revenu de trésorerie a plus que doublé en 2000 pour se situer à 13 000 \$ en moyenne pour cette flotte. Par ailleurs, on doit tenir compte du fait que la flotte est âgée (17 ans en moyenne) et pourrait nécessiter de nouveaux investissements dans un avenir rapproché.

REMERCIEMENTS

Nous tenons à remercier tous les pêcheurs qui ont bien voulu participer à cette étude. Sans leur collaboration, une telle étude n'aurait jamais pu être réalisée. À ce titre, il nous apparaît important de souligner que la majorité des pêcheurs sélectionnés dans le cadre de notre échantillon ont volontairement accepté de participer à l'étude. De plus, nous tenons à souligner la collaboration des associations de pêcheurs et de leurs représentants qui nous ont facilité le travail.

TABLE DES MATIÈRES

1. Méthodologie	3
1.1 CUEILLETTE DES DONNÉES	3
1.2 VALIDATION DES DONNÉES	3
2. Résultats et analyse	5
2.1 REVENU DE TRÉSORERIE.....	5
2.2 STRUCTURE DES DÉBARQUEMENTS.....	9
2.3 CARACTÉRISTIQUES TECHNICO-ÉCONOMIQUES DES CRABIERS DE LA ZONE 13	10
2.4 SEUIL DE RENTABILITÉ	11

LISTE DES TABLEAUX ET GRAPHIQUES

Tableau 1 : Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation	7
Tableau 2 : Revenu total moyen des propriétaires	8
Tableau 3 : Structure des débarquements moyens	9
Tableau 4 : Caractéristiques technico-économiques des crabiers de la zone 13	10
Tableau 5 : Quantité de crabe nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité.....	12
Graphique 1 : Illustration du seuil de rentabilité en 2000	13

LISTE DES ANNEXES

Annexe 1 : Carte des zones de pêche au crabe des neiges	17
Annexe 2 : Principales informations recueillies lors de l'enquête.....	19

INTRODUCTION

La direction des Politiques et de l'économique du ministère des Pêches et des Océans, région du Québec, a réalisé cette étude sur les coûts et revenus des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 13 pour les années 1999 et 2000. Les revenus de trésorerie moyens, les principales caractéristiques et les seuils de rentabilité y sont présentés. Cette étude constitue une mise à jour du document intitulé : « Étude sur les résultats d'exploitation des crabiers de la zone 13 » qui portait sur l'année 1998. Les résultats de cette dernière étude sont présentés dans le présent document pour fin de comparaison.

Cette étude revêt une importance particulière lorsqu'il s'agit de mieux cerner les enjeux socio-économiques ainsi que les caractéristiques financières des flottes de pêche au crabe des neiges.

1. Méthodologie

Cette étude est tirée d'une enquête effectuée auprès des crabiers de la zone 13 en 2001. La zone de pêche de ces crabiers est illustrée à l'annexe 1. La méthodologie utilisée pour la réalisation de l'étude est décrite au point suivant.

1.1 Cueillette des données

La zone 13 compte 43 crabiers du Québec et un échantillon de 18 pêcheurs a été extrait de ce nombre afin de réaliser l'enquête. Une lettre explicative a été expédiée aux entreprises retenues au hasard afin de faciliter le travail des chercheurs et afin d'obtenir un taux de réponse élevé. Les entrevues avec les pêcheurs ont été effectuées par trois chercheurs, répartis selon les principales régions géographiques de l'échantillon. Les données ont été recueillies entre septembre et décembre 2001.

L'enquête a été réalisée à l'aide d'un questionnaire élaboré par le Ministère. Ce questionnaire contient toutes les informations relatives aux besoins de l'étude. Il est important de souligner que ces informations sont de nature confidentielle et que les résultats présentés dans ce rapport ne sont que des moyennes. Les principales informations recueillies à l'aide de ce questionnaire sont décrites à l'annexe 2.

1.2 Validation des données

Une validation des données est faite en comparant certains écarts avec la moyenne de la flotte, et en « contre vérifiant » avec les chercheurs, afin de déceler les incohérences qui auraient pu s'y trouver. Certaines corrections mineures ont ainsi été réalisées.

2. Résultats et analyse

2.1 Revenu de trésorerie

Le tableau 1 présente les moyennes des revenus bruts et des frais d'exploitation de 1999 et 2000 pour l'ensemble de l'échantillon. Ces données servent à calculer le revenu de trésorerie moyen pour chacune des années. Le revenu de trésorerie est le résultat d'un calcul financier qui tient compte des revenus et des déboursés effectués au cours de l'année par l'entreprise de pêche. Il ne tient pas compte de l'amortissement des actifs (qui ne sont pas des déboursés), mais considère plutôt les remboursements d'emprunts effectués au cours de l'année. Ainsi, il correspond au montant disponible pour le propriétaire pour rémunération de son travail et comme profit de son entreprise, après paiement de toutes les dépenses.

Le revenu de trésorerie peut parfois être surestimé. En effet, certaines dépenses, telles que les coûts d'entretien, peuvent être financées par des emprunts ou par des fonds provenant des années antérieures, ce qui n'occasionne aucune sortie d'argent provenant de l'exercice courant. Le calcul du revenu de trésorerie qui suit tient compte de l'hypothèse qui veut que le propriétaire se soit acquitté de toutes ses obligations durant l'année (à l'exception des frais financiers pour lesquels les paiements effectifs sont considérés). Le revenu de trésorerie est donc calculé comme suit :

$$\begin{aligned} & \text{REVENU TOTAL } moins - \text{Frais d'exploitation variables (détails à l'annexe 2)} \\ & \qquad \qquad \qquad - \text{Frais d'exploitation fixes (détails à l'annexe 2)} \end{aligned}$$

Le **revenu total** correspond à la somme des revenus provenant de la vente de poissons et des autres revenus reliés aux opérations de l'entreprise de pêche.

Les **frais d'exploitation variables** correspondent aux coûts directement reliés aux opérations de pêche ainsi qu'aux coûts variables reliés à l'utilisation d'actifs, autres que le bateau, tels que les véhicules, les installations et les équipements. Dans le cas des pêcheurs de crabe des neiges de la zone 13, les coûts de main-d'œuvre sont considérés comme étant une charge variable.

Les **coûts d'engin** comprennent l'acquisition nette d'engins de pêche (achats moins ventes) ainsi que les coûts d'entretien et de réparation de ces engins.

Les **coûts d'entretien** comprennent tous les coûts encourus pour maintenir en bon état de fonctionnement les actifs de l'entreprise incluant les véhicules, les installations et les équipements utilisés à terre. Toutefois, ils ne comprennent pas les coûts reliés à l'entretien et à la réparation des engins de pêche.

Les **frais d'exploitation fixes** comprennent les frais annuels fixes reliés aux équipements et aux installations tels que les frais financiers, les assurances et les permis.

Les résultats du tableau 1 révèlent un revenu de trésorerie moyen de 5 194 \$ en 1999 et de 13 276 \$ en 2000. Le revenu brut de pêche est de 70 968 \$ en 1999 et s'est accru en 2000 pour atteindre 104 114 \$, principalement en raison de l'augmentation du prix au débarquement du crabe des neiges.

En observant la structure des frais d'exploitation, on observe que le principal coût est celui de la main-d'œuvre. Ces charges totalisent 34 910 \$ en 1999 et 49 152 \$ en 2000. Ceci représente, pour ces deux années, plus de 53 % des charges d'exploitation totales. On remarque également que ces charges ont augmenté de près de 41 % en valeur en 2000 par rapport à 1999. En deuxième lieu, on retrouve les frais financiers. Ces charges représentent 7 % des charges d'exploitation totale en 1999 et 13 % en 2000. L'accroissement de ces dépenses s'explique principalement par une augmentation des investissements pour les bateaux de pêche.

Tableau 1
Revenu de trésorerie et structure des frais d'exploitation
Crabiers zone 13

	1998		1999		2000	
	(\$)	Part en %	(\$)	Part en %	(\$)	Part en %
REVENUS						
<i>Revenus bruts</i>						
Revenus bruts de pêche	39 814	-	70 385	-	102 178	-
Autres revenus	1 614	-	583	-	1 936	-
Total des revenus	41 428		70 968		104 114	
FRAIS D'EXPLOITATION						
<i>Coûts variables</i>						
Main-d'œuvre	21 085	49	34 910	53	49 152	54
Carburant, huile et graisse	3 007	7	3 121	5	4 738	5
Engins de pêche	2 640	6	2 736	4	4 156	5
Entretien	2 304	5	4 194	6	4 693	5
Autres (dépenses de véhicules, vérification à quai, etc.)	6 170	14	9 807	15	8 119	9
Sous-total :	35 206	81	54 768	83	70 858	78
<i>Coûts fixes</i>						
Frais financiers	2 991	7	4 675	7	11 970	13
Assurances	461	1	831	1	1 230	1
Autres (enregistrement, permis, association, etc.)	4 126	10	5 500	9	6 780	8
Sous-total :	7 577	18	11 006	17	19 980	22
Total des frais d'exploitation	42 782	100	65 774	100	90 838	100
REVENU DE TRÉSORERIE	- 1 353		5 194		13 276	

Source : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Comme le revenu de trésorerie ne tient pas compte des autres revenus tels que les revenus d'assurance-emploi, le tableau 2 illustre le total des revenus du propriétaire.

Tableau 2
Revenu total moyen des propriétaires
Crabiers zone 13

	1998	1999	2000
Revenu de trésorerie	- 1 353	5 194	13 276
Assurance-emploi	9 468	10 252	10 093
Programme LSPA	3 033	0	0
<i>Total</i>	<i>11 148</i>	<i>15 447</i>	<i>23 369</i>

*Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO
(revenus bruts de pêche)*

On peut ainsi constater que le revenu des propriétaires d'une entreprise de crabe des neiges de la zone 13 se chiffre à 15 447 \$ en 1999 et à 23 369 \$ en 2000. Il est à noter que le revenu provenant de l'assurance-emploi est stable aux alentours de 10 000 \$ au cours de ces deux années. La hausse du revenu moyen des propriétaires provient donc principalement d'une hausse de 8 082 \$ du revenu de trésorerie.

2.2 Structure des débarquements

Tableau 3
Structure des débarquements moyens
Crabiers zone 13

	Débarquements Moyens (\$)	Débarquements Moyens (kg)	Prix moyen au débarquement (\$/kg)
1999			
Crabe des neiges	60 747	17 061	3,56
Morue	5 172	3 926	1,32
Flétan noir	3 289	1 706	1,93
Flétan de l'Atlantique	204	31	6,58
Autres	973	474	-
Total	70 385	23 198	-
2000			
Crabe des neiges	93 545	16 601	5,63
Morue	3 413	3 192	1,07
Flétan noir	4 139	1 969	2,10
Flétan de l'Atlantique	422	71	5,94
Autres	659	555	-
Total	102 178	22 388	-

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs et données du MPO (revenus bruts de pêche)

Les débarquements totaux (toutes espèces) ont une valeur moyenne de 70 385 \$ en 1999 et de 102 178 \$ en 2000. Ces débarquements représentent un volume total d'environ 23,2 tonnes en 1999 et d'environ 22,4 tonnes en 2000. Ceci représente une diminution du volume débarqué d'environ 3,4 %.

Les débarquements de crabe des neiges, qui représentent 86 % des débarquements totaux en 1999 et 92 % en 2000, se chiffrent à 60 747 \$ en 1999 et à 93 545 \$ en 2000. Le volume de crabe des neiges débarqué a diminué de 460 kg en 2000. Par contre, l'obtention d'un prix de 5,63 \$/kg en 2000 a plus que compensé l'impact de cette baisse de volume. Cette hausse de prix représente une augmentation de 58 % comparativement à l'année précédente.

Du côté des espèces secondaires, on remarque que le revenu provenant de la morue a diminué de 34 % en 2000. En volume, ceci représente une baisse d'environ 19 %.

2.3 Caractéristiques technico-économiques des crabiers de la zone 13

Tableau 4
Caractéristiques technico-économiques des crabiers de la zone 13
(valeurs moyennes)

Description	1999	2000
Âge moyen de la flotte	17	17
Longueur moyenne des bateaux	40'02''	40'04''
Durée de la saison de pêche (semaines)	9,1	8,1
Taille de l'équipage	3,1	3,2
Coût d'achat initial du bateau	93 047 \$	93 769 \$
Coût d'achat des actifs à terre	13 978 \$	17 183 \$
Additions ou modifications majeures	13 929 \$	19 718 \$
Amortissements	55 543 \$	53 968 \$
Valeur des actifs au 31 décembre	65 411 \$	76 703 \$
Solde des emprunts	11 936 \$	33 236 \$
Ratio <i>Dette/Actif</i>	<i>0,18</i>	<i>0,43</i>

Sources : Enquête auprès d'un échantillon de pêcheurs.

La saison de pêche des crabiers de la zone 13 s'est étendue sur une période de 9,1 semaines en 1999 et a augmenté en 2000 pour atteindre 8,1 semaines. La taille de l'équipage est légèrement à la hausse en 2000, passant de 3,1 en 1999 à 3,2, en excluant le capitaine-propriétaire.

Cette flotte est relativement âgée. Elle compte en effet des bateaux d'un âge moyen de 17 ans. Le coût d'achat du bateau est demeuré assez stable autour de 93 769 \$, et ce, en dépit de l'achat d'un nouveau bateau par quelques pêcheurs visés par l'étude. De leur côté, les additions ou les modifications majeures et la valeur des actifs à terre ont augmenté considérablement. Ceci a eu pour effet de faire augmenter la valeur des actifs de l'entreprise en 2000 à près de 76 703 \$.

En calculant le ratio **dette/actif**, il est possible de déterminer la proportion que représente la dette par rapport aux actifs de l'entreprise. Ainsi, le ratio moyen est de 0,18 en 1999 et de 0,43 en 2000, ce qui signifie que la dette représente 18 % de la valeur des actifs de l'entreprise en 1999 et 43 % en 2000. Cette augmentation est attribuable en partie à la hausse des investissements effectués au cours de l'année 2000.

2.4 Seuil de rentabilité

Le tableau suivant présente la quantité de crabe des neiges nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité pour les crabiers de la zone 13. Le seuil de rentabilité¹ est aussi appelé « point mort ». Dans le cas présent, le seuil de rentabilité permet de calculer la quantité de crabe des neiges nécessaire pour couvrir toutes les charges moyennes (frais d'exploitation) de la flotte. Toute quantité additionnelle permet ainsi au capitaine-propriétaire de bénéficier d'un salaire et d'un profit.

¹ Le seuil de rentabilité tient compte des coûts fixes et des coûts variables et se calcule comme suit :

$$SEUIL DE RENTABILITÉ = \frac{CF}{MACF}$$

Où : CF = charges ou coûts fixes (\$)

$$MACF = \text{marge avant charges fixes} = 1 - \frac{CV}{\text{Débarquements}}$$

CV = charges ou coûts variables (\$)

Tableau 5
Quantité de crabe nécessaire à l'atteinte du seuil de rentabilité
Crabiers zone 13

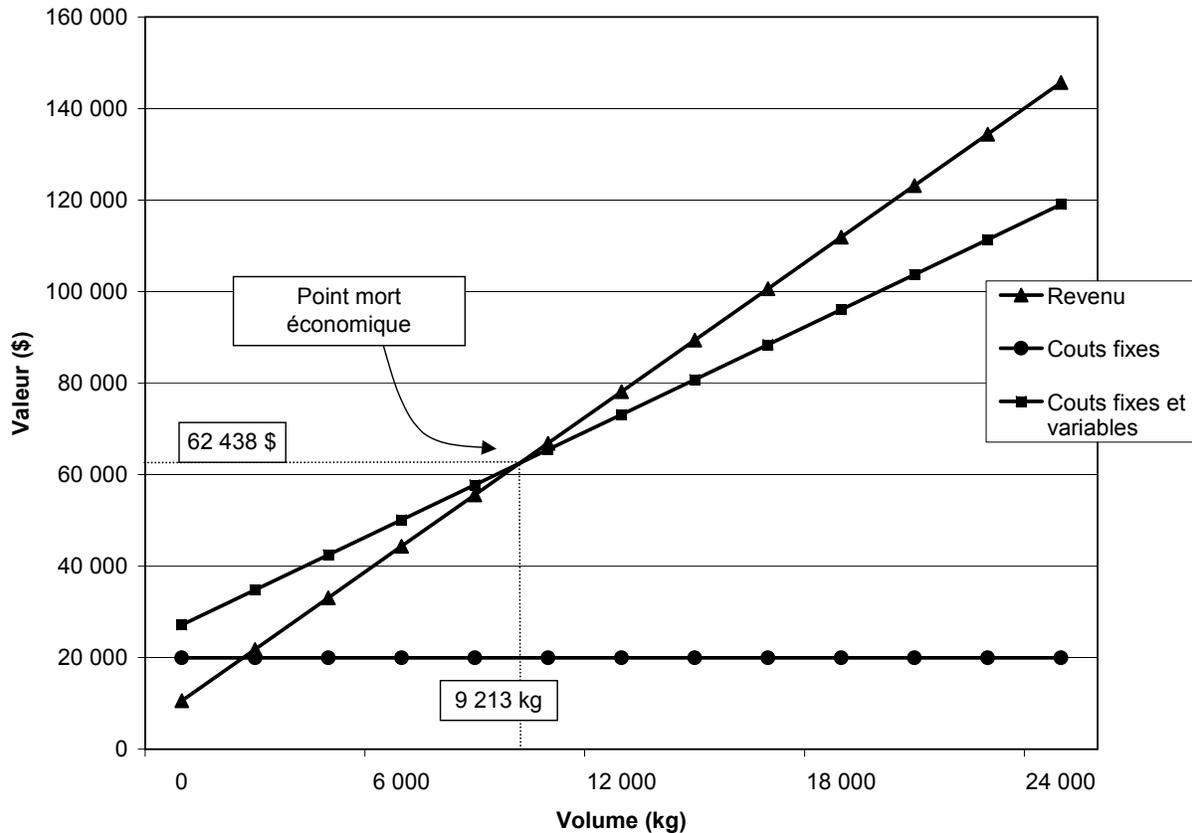
	<i>Unité</i>	<i>1998</i>	<i>1999</i>	<i>2000</i>
COÛTS FIXES (CF)	\$	7 577	11 006	19 980
Coûts variables (CV)	\$	35 205	54 768	70 858
Débarquements totaux (toutes espèces)	\$	39 814	70 968	104 114
Coûts variables / Débarquements totaux	\$	0,88	0,77	0,68
MARGE AVANT CHARGES FIXES (MACF)	\$	0,12	0,23	0,32
SEUIL DE RENTABILITÉ (Débarquements totaux)	\$	65 445	47 852	62 438
DÉBARQUEMENTS DE CRABE NÉCESSAIRES À L'ATTEINTE DU SEUIL DE RENTABILITÉ	<i>Kg</i> <i>(lb)</i>	26 710 (58 885)	10 571 (23 305)	9 213 (20 311)
DÉBARQUEMENTS EFFECTIFS DE CRABE MOINS POINT MORT ÉCONOMIQUE	<i>Kg</i> <i>(lb)</i>	-10 974 (-24 193)	6 490 (14 308)	7 388 (16 288)

Note : Le calcul du seuil de rentabilité pose comme hypothèse des débarquements constants pour les autres espèces pêchées.

En 2000, les coûts variables représentent 68 % de la valeur des débarquements totaux (coûts variables/débarquements totaux). Il reste donc 0,32 \$ par dollar de débarquement pour couvrir les coûts fixes (marge avant charge fixe). Afin d'atteindre le seuil de rentabilité, les crabiers doivent débarquer 9 213 kg (20 311 lb) de crabe des neiges en 2000, ce qui est inférieur aux débarquements effectifs. En effet, les crabiers ont débarqué

une quantité suffisante de crabe des neiges pour atteindre leur seuil de rentabilité avant paiement d'un salaire et d'un profit au capitaine-propriétaire.

Graphique 1
Illustration du seuil de rentabilité en 2000
Crabiers de la zone 13

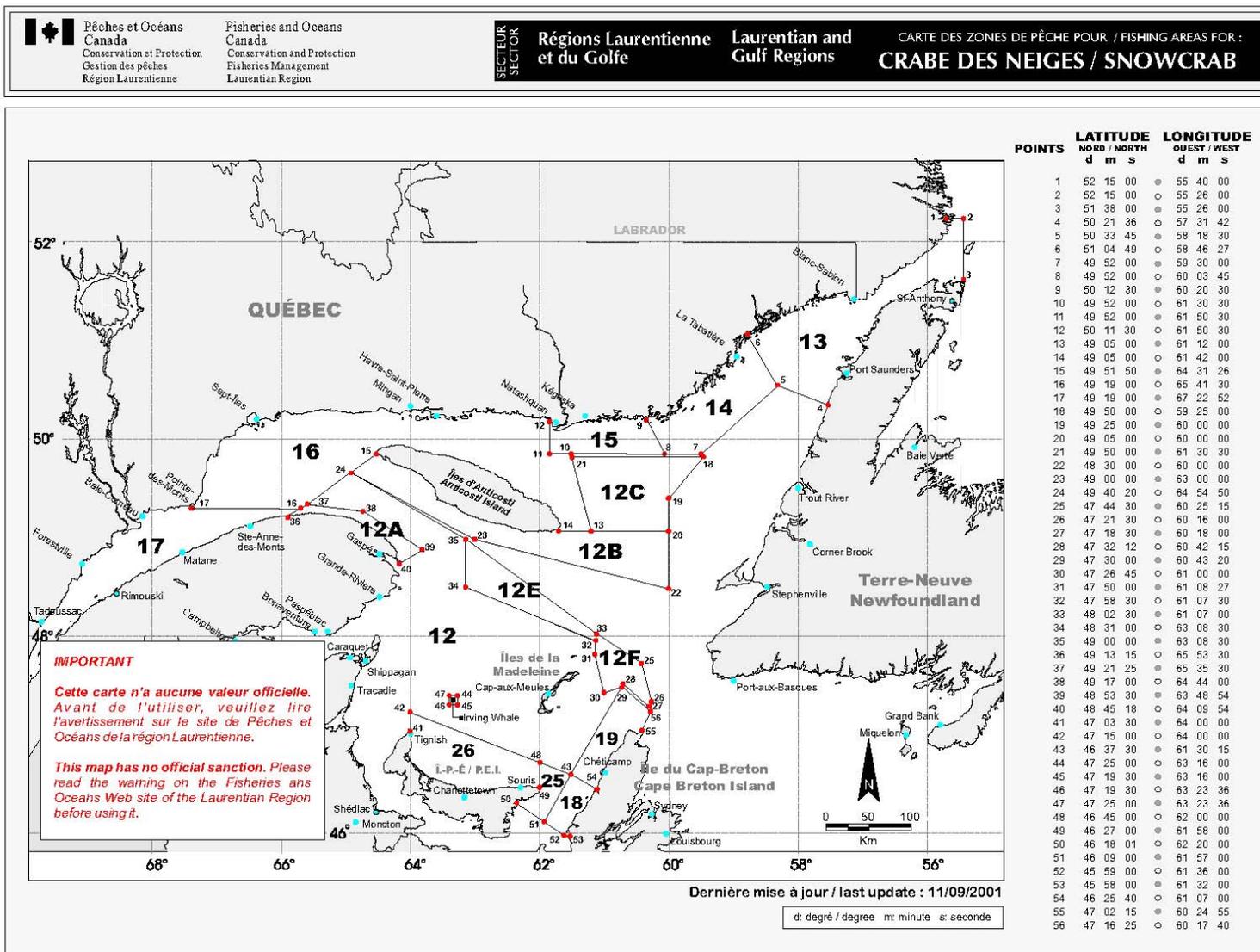


Théoriquement, le seuil de rentabilité établi à 9 213 kg (20 311 lb) de crabe des neiges en 2000 signifie que l'entreprise de pêche qui réalise ce volume de débarquement couvre l'ensemble de ses coûts fixes et variables mais obtient un revenu de trésorerie nul. Toute quantité additionnelle de crabe des neiges permet l'obtention d'un revenu de trésorerie positif.

ANNEXES

Annexe 1

Carte des zones de pêche au crabe des neiges



Annexe 2

Principales informations recueillies lors de l'enquête

- Caractéristiques générales de l'entreprise (bateau principal et deuxième bateau)
 - NBPC
 - Longueur
 - Type de coque
 - Tonnage brut
 - Puissance au frein
 - Année de fin de construction
 - Année d'achat
- Le capital
 - Répartition du coût d'achat initial selon les composantes du bateau
 - Additions ou modifications majeures apportées après l'achat
 - Actifs à terre
- L'effort de pêche
 - Nombre de jours en mer et nombre de semaines par espèce
 - Nombre de voyages
 - Taille de l'équipage par espèce
- Coûts variables
 - Salaires et charges sociales
 - Carburant, huile et graisse
 - Nourriture
 - Boëtte, glace et sel
 - Entretien et réparations du bateau
 - Réparations, remplacement et acquisition d'engin de pêche
 - Vérifications à quai
 - Observateurs en mer
 - Dépenses de véhicule
 - Plan conjoint
 - Cogestion
- Coûts fixes
 - Enregistrement, permis et immatriculation
 - Quayage
 - Remisage du bateau
 - Association
 - Assurances
 - Frais administratif et légaux
 - Location de quota
 - Location de bateau
 - Frais d'intérêt
 - Remboursement d'emprunt
- Les emprunts
 - Soldes
- Les différents types de revenus
 - Revenus bruts de pêche
 - Revenus de location de contingent
 - Autres